

Ensemble, oeuvrons pour un monde de joie, de partage et de solidarité

de Bouche à Oreille

ACTUS &
INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT-MARCEL ~ EURE



La rue de Barrière
inaugurée

P.4

Présidentielles : les
résultats du premier tour

P.8

**DÉMARRAGE DE LA
CAMPAGNE DE
FLEURISSEMENT**



MARCEL

FAIT



LA FÊTE DES VOISINS

19 MAI 2017

À PARTIR DE 19H

RUE J. FERRY

FACE AUX ÉCOLES



MAIRIE DE SAINT-MARCEL
02.32.64.32.50
SAINT-MARCEL27.FR

Amenez votre pique-nique
une boisson, vos couverts et venez les
partager entre voisins à l'espace Tournesol
Tables et chaises à disposition sur place



L'INCIVILITÉ CE N'EST PAS CELLE DES AUTRES

ET TOI ???? TU T'ES VU QUAND T'ABUSES

- Déjections canines

Partageons et respectons l'espace public ! Les espaces publics sont fréquentés par tous ; petits et grands. Les règles d'hygiène sont indispensables et doivent être respectées. Aussi, trottoirs, parcs, squares, jardins, doivent rester propres pour le plaisir de chacun. Chaque jour, les agents municipaux contribuent à nous laisser une ville propre. AIDEZ-LES.

- Dépôts sauvages

Les règles de respect de la propreté sont indispensables pour l'image et la santé de notre ville. Aussi, utiliser les équipements mis à votre disposition, utiliser la déchetterie, respecter les jours de collecte.....c'est contribuer au bien-être de tous, à l'hygiène et la salubrité des espaces partagés.

- Tags et Graffiti

Les espaces publics sont le bien de tous, les espaces privés le bien d'autrui. Aussi respecter ces espaces est indispensable afin de garantir :

- La tranquillité de chacun
 - Le droit de propriété
 - La propreté et l'embellissement de la ville.
- Le fait d'apposer des tags et graffiti est considéré comme un délit passible selon les cas.
- d'une amende
 - d'une peine de travail d'intérêt général
 - d'une peine d'emprisonnement

Et aussi

- le vol de végétaux.....
- le bruit.....
- le stationnement.....
- la vitesse.....

ET TOUT CELA COÛTE DE L'ARGENT..... Je compte sur vous !!!!

Merci
Cordialement

Gérard VOLPATTI,
Maire de Saint-Marcel



UNE RUE FLAMBANT NEUVE

1^{er} avril ▲

En moins de six mois, la rue de Barrière a changé de visage : voirie refaite, enfouissement des réseaux aériens, aménagement des trottoirs, sécurisation de la piste cyclable, aménagement de parterres de fleurs... Le ruban a été coupé par Gérard Volpatti, maire, et Cécile Caron, conseillère départementale, en présence des élus et des riverains. Un grand merci à notre jeune ami Benjamin d'avoir apporté son concours pour porter les ciseaux ! Après la visite des différents aménagements, la matinée s'est poursuivie à la salle Bourvil.

ESPACE NAUTIQUE : 5 MOIS DE TRAVAUX

24 avril

Que se passe-t-il derrière la porte close du centre de remise en forme ? Les espaces fitness et balneo ont entamé leur lifting. Notez que pendant la durée de l'opération, l'espace nautique reste ouvert au public.



ON POSE LA SIGNALÉTIQUE DE LA ZONE COMMERCIALE LOUIS BLÉRIOT

3 avril

L'implantation de la signalétique de la rue Louis Blériot avait pris beaucoup de retard. Aujourd'hui, tous les commerces sont identifiés.

Cette réalisation a coûté 4 190 Euros. C'est l'entreprise JEZEQUEL qui a fabriqué les lattes et elles ont été posées par les services techniques municipaux.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des Maisons et Balcons Fleuris réunit plus d'une cinquantaine de participants. Il a pour objet de récompenser les initiatives personnelles en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins et balcons privés.

Les personnes qui souhaitent participer à la campagne de fleurissement pour l'année 2017 sont priées de s'inscrire en mairie avant le 27 mai. Le jury passera à partir de la deuxième quinzaine de juin.

A noter : les personnes ayant déjà obtenu le premier prix sont déclarées hors concours pour 3 années mais peuvent néanmoins participer.



Bulletin d'inscription
Concours des Maisons et Balcons Fleuris 2017
A retourner avant le 27 mai 2017 à :
Mairie de Saint-Marcel / BP 2273 - 27950 St-Marcel

Choix de la catégorie :

- Catégorie 1 : Jardin visible de la rue
- Catégorie 2 : Balcon ou terrasse, sans jardin visible de la rue et sans utilisation de la voie publique
- Catégorie 3 : Commerçants, banques, hôtels, restaurants, cafés

Coordonnées :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

J'accepte que mon adresse personnelle soit communiquée dans les publications de la mairie :

oui non

RECYCLONS NOS DÉCHETS : APPRENONS À COMPOSTER

FAIRE SON COMPOST :

Composter : c'est recycler les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent. Cela permet de réduire nos déchets (de cuisine et de jardin) et d'éviter les transports jusqu'à la déchetterie pour s'en débarrasser.

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un terreau riche, c'est un fertilisant d'excellente qualité et 100% naturel.

Le compost est un amendement organique naturel à utiliser directement dans son jardin. Il allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau.

>>>

AYONS LES BONS GESTES

Pas toujours simple de se conformer aux directives, même pour ce qui concerne le fleurissement.

A Saint-Marcel, pour des raisons d'économie d'eau, la municipalité a décidé d'enlever les vasques suspendues sur la commune. Dans le même esprit, ne soyez «pas étonnés» de constater quelques changements dans nos massifs. En effet, le service espaces verts a fait le choix d'un fleurissement nécessitant moins d'eau.

Et n'oubliez pas que, comme l'an passé, la municipalité fait appel à votre sens éco-citoyen et vous remercie par avance de désherber devant votre propriété (pied de mur).

Deux possibilités s'offrent à vous pour nous aider à arriver au zéro-phyto. Par des moyens mécaniques : arrachage, coupe bordure. Mais aussi par des moyens chimiques non polluants : vinaigre à 20°C, brûlage des plantes. L'important, c'est de prendre le mal à la racine ! Et il ne faut pas attendre que la plante mesure 1,80 m... Bientôt, on en constatera les résultats : le retour des abeilles qui ne craindront plus les produits insecticides en sera la preuve.

Enfin, force est de constater que certains n'ont pas l'esprit citoyen. Pour la (mauvaise !) anecdote, sachez qu'une partie des arbustes nouvellement plantés rue de Barrière a déjà disparu. Plantés le vendredi, ils avaient déjà été volés le dimanche matin. Scandaleux...



>>>

Où faire son compost ?

Un bon emplacement pour un tas de compost est à l'ombre car une situation trop chaude le dessèche. Pensez à l'arroser s'il est trop sec et à le couvrir pour éviter le lessivage.

Comme composteur, vous pouvez utiliser les silos du commerce ou le construire vous-même avec des planches de bois ou du grillage. Prenez garde à bien laisser le fond de votre bac à compost en contact avec le sol car c'est une source directe de micro-organismes (comme les lombrics) indispensables à la réussite de votre compost. L'idéal est d'avoir au moins deux compartiments à compost afin de pouvoir le retourner aisément. Pendant que vous laissez un bac terminer sa fermentation en compost, remplissez le second et ainsi de suite !

Il existe également des composteurs de balcons pour ceux qui ne possèdent pas de jardin.

Processus de compostage

Dans des conditions favorables, les matières organiques mises en tas sont dégradées par des micro-organismes et macro-organismes (vers de terre, insectes, bactéries, champignons...) et transformées en humus riche en éléments nutritifs.

Ces réactions nécessitent de l'oxygène et dégagent de la chaleur. La température au cœur du compost augmente jusqu'à 50 à 70°C au fur et à mesure de la décomposition, puis diminue. Plus le tas est volumineux plus la montée en température sera importante et plus rapide sera le compostage.

Entretenir son compost

1 - Mélangez

L'aération est un facteur essentiel puisque le compostage est un processus aérobique. La mauvaise aération du tas de compost est la principale raison d'un compostage lent, partiel, hétérogène ou mal odorant. Il faut mélanger le tas le plus souvent possible (toutes les 4 à 6 semaines) pour assurer une bonne aération.

Attention, le premier mélange ne doit être réalisé que 2 à 4 semaines après la mise en tas des déchets.

Avec une fourche, ramenez les couches inférieures sur le dessus. Astuce : Ajoutez de la terre en guise de levain, et un lit de branchage pour l'aération.

2 - Humidité

Il est important que vous contrôliez l'humidité de votre compost. Pour vérifier qu'il est satisfaisant, compressez une poignée de compost dans votre main. Si des perles d'eau commencent à apparaître le taux d'humidité est bon.

Si le compost est trop sec, les bactéries meurent et seuls les champignons continuent à travailler. Vous verrez alors apparaître des filaments mycéliens blancs. Dans ce cas arrosez votre compost. Vérifiez également que l'aération n'est pas trop importante

(espace entre les planches,...), que l'emplacement n'est pas trop venteux. Vous pouvez couvrir votre tas de compost avec une bâche après l'avoir arrosé, elle gardera l'humidité.

Attention à l'inverse de ne pas trop humidifier votre compost. En effet, un excès d'eau diminue la quantité d'air disponible dans le volume de compost. Les bactéries aérobies (qui ont besoins d'oxygène) sont remplacées par des bactéries anaérobies (qui n'ont pas besoins d'oxygène) qui dégagent des gaz et engendrent des odeurs désagréables. Dans ce cas pensez à bien le mélanger pour éviter que certaines zones à l'intérieur ne soient trop humides. Pensez également à découvrir votre tas par temps sec pour augmenter l'aération. Si le taux d'humidité est vraiment trop important étalez (par temps sec) sur le sol une partie du compost durant quelques heures, puis remettez le dans le bac à compost.

Les déchets compostables

Branchages et petites tailles de haies broyées



Tontes de pelouses



Feuilles mortes



Ecorces d'arbres et copeaux de bois



Fleurs fanées et mauvaises herbes non graminées



Epluchures de fruits et de légumes



Fanes de légumes, fruits et légumes abîmés



Peaux de bananes



Trognons de pommes



Coquilles d'œufs



Marc et filtres à café
Sachets de thé ou d'infusions



Mouchoirs en papier et essuie-tout



NE PAS METTRE AU COMPOSTAGE



Gros branchages



Cailloux et graviers



Mauvaises herbes montées en graine



Coquilles de crustacés



Restes de viandes et de poissons



Os et arêtes

Quand le compost est-il prêt ?

Il peut être mûr au bout de 3 à 6 mois au printemps/été ou 6 à 9 mois en automne/hiver s'il est bien isolé et retourné régulièrement. Certains composteurs permettent même la réalisation d'un compost de qualité en 4 à 6 semaines seulement !

Le compost est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement. Retirez-le par la base et incorporez-le au pied des plantes ou dans les trous de plantation. Attention à ne pas l'enterrer mais à l'incorporer de façon superficielle. Epandre 30 à 70kg de compost pour une surface de 100m², trois fois par an. À la fin du compostage le tas aura perdu 2/3 de son volume initial, mais il sera concentré en éléments nutritifs.



LE CARNET

Mariage :

Benjamin DUMAS & Sarah HOR-YAN CHAN

Décès :

Jean IMBERT, Nicolas ARMANI

COLIS DES ANCIENS

Pour une meilleure répartition des colis de fin d'année, en 2017, le CCAS procède à l'inscription des personnes désirant obtenir un colis festif de Noël.

Pour vous inscrire, il faut être âgé de plus de 65 ans ou avoir 65 ans dans l'année 2017, habiter SAINT-MARCEL et retourner le bulletin d'inscription que vous retrouverez dans notre édition de mars ainsi que sur le site www.saint-marcel27.fr avant le 30 SEPTEMBRE 2017. Attention : votre inscription n'est désormais plus automatique !

RAPPEL ÉLECTIONS

Elections pour l'année 2017 :

- 2^{ème} tour des Présidentielles le 7 mai. Ouverture des bureaux de 8h à 19h.
- Législatives les 11 et 18 juin. Ouverture des bureaux de 8h à 18h



Attention : modification de deux bureaux de vote !

Les électeurs qui avaient pour habitude de se rendre à l'école Jules Ferry ou au complexe Léo Lagrange seront désormais invités à se rendre à l'espace Saint-Exupéry ou à la salle Bourvil, respectivement.

N'oubliez pas votre pièce d'identité !

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection présidentielle 2017 a eu lieu ce dimanche 23 avril.

Résultats du Premier Tour :

	Saint-Marcel	National
Inscrits	3 287	46 316 165
Votants	2 717	36 444 294
Suffrages exprimés	2 660	35 503 471
Bulletins blancs	45	649 934
Bulletins nuls	12	290 889
Abstentions	570	9 871 871
Nicolas DUPONT-AIGNAN (DLF) Debout la France	164	1 686 283
Marine LE PEN (FN) Au nom du peuple	546	7 643 276
Emmanuel MACRON (EM) La France en marche	686	8 433 346
Benoit HAMON (PS) Faire battre le coeur de la France	167	2 253 454
Nathalie ARTHAUD (LO) Faire entendre le camp des travailleurs	28	231 149
Philippe POUTOU (NPA) Nos vies, pas leurs profits !	22	391 188
Jacques CHEMINADE (S&P) Se libérer de l'occupation financière	6	64 674
Jean LASSALLE Le temps est venu	23	432 915
Jean-Luc MELENCHON (FI) La force du peuple	419	6 972 531
François ASSELINEAU (UPR) Le candidat du Frexit	27	327 126
François FILLON (LR) Une volonté pour la France	572	7 067 529

Source : www.interieur.gouv.fr (24/04/17 à 12h)

Sont admis à prendre part au Second Tour :

Emmanuel MACRON (23.9 %) et Marine LE PEN (21.4 %)

Le second tour se tiendra le dimanche 7 mai de 8h à 19h.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES ENFANTS GÉRÉ PAR LA COMMUNE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE

A compter du 1^{er} septembre 2017, la compétence périscolaire, auparavant gérée par Seine Normandie Agglomération (ex CAPE), est transférée aux communes.

Votre enfant est déjà scolarisé ou vous venez de l'inscrire dans les écoles maternelle ou élémentaire de la commune pour l'année scolaire 2017/2018. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire. Le fonctionnement est le suivant :

- Accueil du matin de 7h00 à 8h30, coût de 1,55 €
- Accueil du soir de 16h30 à 18h30, coût de 3,05 € avec le goûter.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, un dossier d'inscription est à compléter et à nous retourner en Mairie, pour le 23 juin 2017, comprenant :

- ¥ la feuille d'inscription,
- ¥ la fiche de renseignements,
- ¥ la fiche sanitaire de liaison.

Ce dossier sera transmis par le biais de votre enfant à l'école courant mai ou envoyé directement au domicile pour les nouvelles familles ou les nouveaux inscrits. Des dossiers seront mis à disposition à l'accueil de la Mairie en juillet. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le Service Périscolaire en Mairie de Saint Marcel, par mail : periscolaire@ville-saint-marcel27.fr ou par tél au : 02.32.64.32.50.



SNCF : TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE PARIS-ROUEN-LE HAVRE

Des chantiers de modernisation de la ligne Paris-Rouen-Le Havre sont programmés d'ici la fin de l'année :

- Entre Oissel et Maromme : régénération de caténaires jusque octobre,
- Entre Rouen et Maromme : remplacement d'aiguillages entre avril et mai,
- A hauteur de Pavilly : confortement de remblai entre avril et juin,
- A Sotteville lès Rouen : déménagement de l'unité régionale d'acheminement et d'approvisionnement entre mai et décembre,
- Entre Gaillon et Saint-Pierre du Vauvray : remplacement d'aiguillages et renouvellement de voie entre août et octobre,
- Entre Vernon et Bréauté-Beuzeville ainsi qu'entre Sotteville lès Rouen et Rouen rive gauche : meulage de rails durant le mois d'août,
- Entre Motteville et Le Havre : régénération de caténaires entre les mois d'août et décembre,
- A hauteur de Rafettot : traitement des fontis entre les mois d'août et décembre,
- En gare de Bréauté : traitement des fontis entre les mois d'août et décembre,
- Entre Motteville et Bréauté : régénération de caténaires entre les mois de septembre et décembre,
- A hauteur de la bifurcation du Port du Havre : remplacement d'aiguillages et renouvellement de voie entre septembre et octobre.

Dans le cadre de ces travaux, 17 aiguillages sont ou seront remplacés. Pour ce type d'opération, une partie du chantier s'effectue de nuit en semaine, sans impact sur les circulations. Cependant, les interventions sur les voies et notamment la pose/dépose des aiguillages nécessitent d'interrompre les circulations ferroviaires lors d'opérations coup de poing réalisées le week-end.

Sont concernées, les sections :

- Entre Oissel et Maromme du 6 au 8 mai
- En gare de Saint-Pierre du Vauvray les 26 et 27 août
- En gare de Gaillon-Aubevoye les 2 et 3, 9 et 10 et 16 et 17 septembre
- A hauteur de la bifurcation du Port du Havre les 23 et 24 septembre et 30 septembre et 1^{er} octobre.



PLAY-OFFS LE POINT DU SMV À MI-PARCOURS

Nous sommes exactement à mi-parcours dans cette poule d'accès à la Pro-ligue. Et c'est une petite surprise car il n'était pas le grand favori, le SMV vire en tête après avoir triomphé du grand favori Nice, chez lui. Après six matches âprement disputés, Saint Marcel Vernon totalise 4 victoires, une défaite à Angers, et un match nul contre Grenoble chez lui.

Pour résumer et faire court, l'accèsion n'est possible que pour les équipes ayant choisi le statut V.A.P. (Voie d'Accès au Professionnalisme). Ce choix implique de répondre à un cahier des charges draconien défini par la Fédération. Seules les deux premières équipes V.A.P. accéderont à la division supérieure. Actuellement le classement est le suivant :

- 1^{er} SMV (VAP) 19 points
- 2^{ème} Nice (VAP) 19 points
- 3^{ème} Grenoble (VAP) 17 points
- 4^{ème} Angers (VAP) 16 points, Amiens 16 points, Vernouillet 16 points.
- 7^{ème} Strasbourg (VAP) 13 points
- 8^{ème} Semur 12 points.

Ce classement montre que l'accèsion n'est pas encore jouée avec 4 équipes VAP en 3 points. Tous les matches sont importants et il ne faut pas se loucher. Le SMV, un peu juste en effectif, et qui vient de perdre une de ses pièces majeure, Raphael Vital, pour la fin de la saison, devra bagarrer ferme pour l'accèsion, avec une petite chance, celle de recevoir ses quatre poursuivants VAP lors des matches retours.

Le Calendrier des matches retour : 29/04 : SMV-Grenoble, 13/05 : Strasbourg-SMV, 20/05 : SMV-Angers, 28/05 : Semur-SMV, 03/06 : SMV-Nice. Tous les matches du SMV se déroulent au Grévarin à 20h30.



NOUVELLE ASSOCIATION : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG BENEVOLE DE LA REGION DE VERNON / SAINT MARCEL (APDSB VERNON / SAINT-MARCEL)

L'Association a pour but:

- de susciter le don volontaire et bénévole du sang,
- de promouvoir, selon les possibilités de chacun, le don de sang bénévole par le recrutement de nouveaux donneurs en liaison avec les sites de prélèvement,
- de nouer et entretenir des relations amicales entre ses adhérents et avec les autres organisations pour le don de sang bénévole,

- de faire participer les personnes ne pouvant pas ou plus donner leur sang, à la promotion du don,
- d'informer et d'inciter au respect du Code d'Honneur des Donneurs de Sang Bénévoles,
- de représenter ses adhérents auprès des instances publiques, des sites de prélèvement et de l'Union Départementale, structure de base de la F.F.D.S.B.

Son siège social est situé à la Maison des Associations - Espace Saint-Exupéry, 3 Rue Jules Ferry.

Contact : apdsb.vsm@gmail.com
 Page Facebook : APDSB de la région Vernon/Saint-Marcel : <https://www.facebook.com/APDSBdelaregiondevernonsaintmarcel>





L'association PEEP de SAINT-MARCEL



ORGANISE UNE BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS, JEUX, LIVRES ENFANTS ET JEUNES



DIMANCHE 14 MAI 2017

De 9h00 à 17h00

à la salle du VIROLET

4 euros la table

Entrée gratuite pour les visiteurs



Inscription au 06.15.15.16.49
peepsaintmarcel@gmail.com

CLUB DES RETRAITÉS

> Concours de belote le mardi 2 mai à partir de 13h30, espace Saint-Exupéry.

> Le club des retraités organise un après-midi dansant animé par ZINZIN le mardi 9 mai au Virolet à partir de 13h30.

Réservations : M.Rebibou au 06.61.55.03.69 ou Mme Derval au 07.77.08.50.43. Entrée : 10 €/adhérents, 15 €/non-adhérents.

SMV HAND BALL

Ne manquez pas l'assemblée générale le jeudi 4 mai à 19h30, espace St Exupéry.

JUDO

Assemblée générale le samedi 13 mai à 14h30, espace St Exupéry.

ARTS PLASTIQUES

Dans le cadre de ses ateliers, l'association des Arts Plastiques de Saint-Marcel vous propose :

- Création de bijoux en pâte de métal les mercredi 10 et 17 mai de 9h à 11h (tarif: 65 euros)

- Création de bijoux en pâte de métal les mercredi 24 et 31 mai de 9h à 11h (tarif: 65 euros)

Renseignements et inscriptions :

Par téléphone : 06.17.90.20.07 ou 06.61.93.40.34

Par mail : artsplastiques27@gmail.com

Sur le site <http://apsm.asso.free.fr>

LA TEAM BODYK SMK MEDAILLEE DE BRONZE EN COUPE DE FRANCE

Ce samedi 11 mars avait lieu la Coupe de France de Body Karaté à la salle du Léo Lagrange de Paris (12^{ème}).

Pour sa deuxième participation à cette compétition nationale où se sont retrouvés de nombreux clubs venus parfois de très loin, SMK peut être fier des résultats obtenus !!

Malgré leur manque de disponibilités pour les entraînements (priorité aux études), Anaïs Barka, Elise Vincent et Chloé Billaudot (Team BodyK SMK), ont cependant réussi à présenter deux magnifiques chorées en individuel et en équipe.

Emmenées et soutenues par leur professeur de Body Karaté SMK Isabelle Bostel et par Cathy Glaunec, nos 3 jeunes athlètes ont de nouveau fait sensation sur les tatamis parisiens et ont conquis un public averti !!

Un Body Karaté puissant et fluide, parfaitement exécuté en individuel par nos trois jeunes athlètes, qui a permis ainsi à Chloé Billaudot de remporter une très belle 3^{ème} place en catégorie Honneur 1.

L'équipe, composée des trois filles, s'est quant à elle classée 3^{ème} (catégorie honneur 1), sous les applaudissements d'un public venu en nombre.

Pour toutes informations : smk27950@gmail.com
06 95 98 99 23 @ : <http://smk27950.sportsregions.fr/>



DES ACTIVITÉS POUR TOUS

FAMILLE/AMIS

Deux rendez-vous incontournables

S'il n'est pas besoin de vous rappeler que la fête foraine se déroulera du 5 au 8 mai, avec le tir du feu d'artifice le samedi, nous tenions à vous rappeler les modalités de participation à la retraite aux flambeaux du samedi.

Rendez-vous sur le parvis de l'espace Saint-Exupéry à 21 heures où un lampion et un ticket de manège sera remis à tous les enfants (dans la limite de 200 participants, participation gratuite et sans inscription préalable. Pour des raisons de sécurité, des objets LED seront prévus pour les plus petits). Départ en cortège vers 21h30 pour rejoindre le complexe Léo Lagrange d'où chacun pourra admirer le feu d'artifice.

La fête des voisins qui se déroulera le 19 mai prochain a pour but de rapprocher les gens vivant dans un même quartier, une même ville. Pour participer, c'est très simple. Rendez-vous sur l'espace vert tournesol, rue Jules Ferry, à partir de 19 heures.

Chacun devra néanmoins apporter sa participation : pizza, cidre, quiche, cacahuètes, etc.

La mairie de Saint-Marcel mettra à votre disposition, sur place, tables et chaises.

Renseignements : 02.32.64.32.50 ou ville.st.marcel@ville-saint-marcel27.fr.

SPECTACLE

AU CENTRE CULTUREL

Centre Culturel Guy Gambu - 1 rue Jules Ferry - 02.32.64.34.64

Tubes 60's et disco

Samedi 20 mai à 20h30

Revivez avec la compagnie Pliez Bagage tous les tubes des années 60 et 70. Dansez avec nous le twist et déhancez-vous sur des airs de disco.

Entrée : 28,50 €uros



PRENEZ DATE !

Voyage des Anciens

N'oubliez pas de vous inscrire !

SENIORS

Voyage des Anciens

La Municipalité et le CCAS de Saint-Marcel sont heureux de vous inviter au voyage annuel des Anciens qui se déroulera les

MARDI 16 MAI ET MARDI 23 MAI

Destination 2017 : FECAMP

Visites le matin et l'après-midi en groupe alterné du Palais de la Bénédictine et de la BOUCANE

Le déjeuner se déroulera au CASINO de FECAMP, avec la possibilité pour les amateurs de bandits manchots de s'essayer au jeu... **Vous munir impérativement d'une pièce d'identité** –

Pour chaque voyage, le rassemblement aux cars est prévu à **7H45** pour un départ à **8H15 précises** – Pour le bon déroulement de ces deux journées, chacun devra impérativement respecter la date qu'il aura choisie – Aucune confirmation de réservation ne vous sera adressée.

Retour sur Saint-Marcel prévu vers 19H.

Le voyage est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus, résidant sur la commune de ST MARCEL – Une participation de **65€** sera demandée pour les conjoints de moins de 65 ans et un montant de **70€** pour les personnes extérieures à la commune – (règlement à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Pour une bonne gestion des voyages, si vous vous êtes inscrits, nous vous prions de bien vouloir prévenir rapidement le CCAS de tout empêchement à participer – (présentation d'un certificat médical ou autre) et ce afin de permettre aux personnes en liste d'attente d'être rapidement contactées – Dans le cas d'absence sans information préalable, le CCAS vous facturerait le montant de 65€.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VOYAGE DES ANCIENS

A retourner avant le 10 mai 2017 à : Mairie de Saint-Marcel / Mme Blas (Chèques à libeller à l'ordre du Trésor Public)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Participera(ront) au voyage du

mardi 16 mai mardi 23 mai

Nombre de personnes :

___ de 65 ans et plus (gratuit)
___ conjoint de moins de 65 ans (65 Euros)
___ personnes extérieures (70 Euros)

Points de rendez-vous

Hôtel de ville
 Les Tourelles/La Pommeraie
 Jules Ferry

KROK'HISTOIRES

Mercredi 3 mai

A 15h, médiathèque Espace St-Exupéry. Contes à partir de 4 ans (inscriptions au 02.32.54.87.10).

CLUB ADOS ADDICTOLIVRES

Mercredi 3 mai

A 16h, médiathèque Espace St-Exupéry. A partir de 12 ans (inscription au 02.32.54.87.10).

MARCEL FAIT LA FÊTE

Vendredi 5 au lundi 8 mai

Fête foraine du 5 au 8 mai place Jules Ferry. Retraite aux flambeaux le samedi (rendez-vous à 21h sur le parvis de l'Espace Saint-Exupéry). Feu d'artifice au complexe Léo Lagrange aux environs de 22 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 mai

Séance publique à 20h30, mairie.

ATELIER SCRAPBOOKING

Samedi 13 mai

Réalisation de marques pages pour ados et adultes. Sur réservation. Médiathèque Espace St-Exupéry.

ATELIER PHILO

Samedi 13 mai

A 10h30, médiathèque Espace St-Exupéry. Atelier pour adultes (inscriptions au 02.32.54.87.10).

DÉCOUVERTE DE L'HISTOIRE DU TANGO

Samedi 13 mai

A 15h, découverte de l'histoire du tango en musique pour adultes et enfants à partir de 7 ans, médiathèque Espace St-Exupéry.

APRÈS-MIDIS DANSANTS SÉNIORS

Mercredis 17 mai et 7 juin

Vous aimez danser ? Profitez vite des après-midis dansants organisés par l'association ARPA les mercredis 17 mai et 7 juin, salle du Virolet, de 14h à 18h.

Un goûter accompagnera ce moment de détente. Inscriptions souhaitées auprès de Mme CAVELIN, 06.83.67.89.58.

Règlement (7 Euros) à l'entrée le jour même.

REPAS À THÈME POMMERAIE

Mercredis 17 mai et 14 juin

Blanquette de veau à l'ancienne le 17 mai et moules-frites le 14 juin, réservés aux Seniors. Réservation obligatoire auprès du restaurant la Pommeraie, 02.32.51.81.92. Tarif unique : 14,50 Euros.

VOYAGE DES ANCIENS

Mardis 16 et 23 mai

Rendez-vous au car à 7h45. Direction Fécamp (sur inscription).

COURSE CONTRE LA FAIM

Vendredi 19 mai

Organisée par le collège Léonard de Vinci. Venez encourager nos jeunes sur le stade du COSEC !

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 19 mai

A partir de 19h. Rendez-vous à l'espace tournesol (en face des écoles). N'oubliez pas votre pique-nique !

LOTO DE L'ÉCOLE JULES FERRY

Dimanche 21 mai

A partir de 14h, salle du Virolet. Loto ouvert à tous et organisé par l'école Jules Ferry dans le but de récolter des fonds pour financer la classe de mer des enfants.

COMMÉMORATION

Lundi 8 mai

Une commémoration de la fin de la Guerre 1939-1945 en Europe se déroulera le lundi 8 mai.

11h15 : réunion devant la mairie, 11h30 : départ en cortège, 11h45 : cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

Tous les enfants de la commune sont invités à participer à cette commémoration. Une remise de drapeaux sera faite au moment du départ.

Pour clore la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Passeports biométriques et cartes d'identité

A compter du 27 février 2017, la mairie de Saint-Marcel ne délivre plus les cartes nationales d'identité. Vous devez vous rapprocher des mairies équipées de dispositif de recueil -DR- (et qui ont en charge aujourd'hui les passeports biométriques) 24 mairies européennes peuvent accueillir vos demandes : **Arrondissement d'Evreux** : Evreux, Breteuil sur Iton, Conches en Ouche, Ezy sur Eure, Le Neubourg, Pacy sur Eure, Saint André de l'Eure, Verneuil sur Avre, Vernon, Nonancourt, Damville, Rugles **Arrondissement de Bernay** : Bernay, Bourgheroulde Infreville, Brionne, Pont Audemer, La Barre en Ouche **Arrondissement des Andelys** : Les Andelys, Etrepagny, Gaillon, Gisors, Louviers, Val de Reuil, Fleury sur Andelle

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, qui ont 16 ans en 2017 doivent se présenter à la mairie, munis d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille et de leur carte d'identité, le jour de leur anniversaire ou dans le mois qui suit pour se faire recenser. La présence d'au moins un des parents, muni de sa pièce d'identité, est requise.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter durant l'année N+1, tous les citoyens français et de l'Union Européenne doivent être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année N. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie ou sur service-public.fr

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie de territoire est redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Vous pouvez la rédiger à l'aide du formulaire cerfa 15646*01 téléchargeable en ligne gratuitement sur le site www.service-public.fr

Une autorisation de sortie du territoire doit être rédigée lorsqu'un enfant mineur voyage à l'étranger sans être accompagné de la personne investie de l'autorité parentale (père, mère, tuteur...). Supprimée entre 2013 et 2016, elle a de nouveau été rendue obligatoire en application de l'article 49 de la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

VIE QUOTIDIENNE

Eau

Toute personne désirant déménager, même dans la commune, est priée de se présenter au service de l'eau pour procéder à l'ouverture/fermeture des branchements. Service d'Eau Potable de la SNA - 12 rue de la Mare à Jouy - 27120 DOUAINS, Téléphone : 0.800.508.104 ou 06.08.25.77.71 (uniquement en cas d'urgence en dehors des heures de service).

Déchets

Collectes hebdomadaires (bacs verts) et collectes sélectives (bacs jaunes) : tous les lundis matin.

Les jours fériés, la collecte est reportée au lendemain (à partir du jour férié). Merci de ne sortir vos bacs que la veille du ramassage après 17 heures.

Les déchetteries de Saint-Aquilin de Pacy, de Vernon et de La Chapelle Réanville sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermeture à 13h le jeudi pour la déchetterie de Saint-Aquilin).

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Informations : setom.fr ~ 02.32.23.47.47.

L'Ecoparc de Mercey, géré par le SETOM, fait l'objet d'analyses régulières de l'impact éventuel de ses effluents gazeux et liquides sur l'environnement. Le résultat de ces analyses est désormais disponible sur le site internet du SETOM (setom.fr) - rubrique « qualité, sécurité, environnement », sur la page d'accueil, « suivi environnemental Coparc ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une carte d'accès est demandée en déchetterie. Pour vous la procurer, vous devez vous présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile. Une seule carte sera délivrée par foyer. En cas de perte, merci de contacter le service environnement de la SNA.

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

D'autre part, nous prions les propriétaires d'animaux de bien vouloir faire le nécessaire pour que leur(s) compagnon(s) ne gêne(nt) pas la tranquillité des riverains.

Travaux de jardinage

Il est interdit de brûler ses déchets verts. Par ailleurs, les haies arbustives, arbres ou végétations doivent être régulièrement entretenus et ne doivent en aucun cas dépasser sur le domaine public communal.

Horaires d'ouverture de la Poste

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h30.

Jardin public

Ouvert tous les jours du 1^{er} octobre au 15 avril de 8h à 18h. Du 16 avril au 30 septembre : de 8h à 19h.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Cimetière

Ouvert du 1^{er} mars au 31 octobre de 8h30 à 19h et du 1^{er} novembre au 28 février de 8h30 à 17h30.

Nous vous rappelons que l'accès au cimetière est interdit aux chiens et des bennes sont à votre disposition pour le dépôt des déchets (pots, fleurs...).

Nous vous rappelons par ailleurs que tout vol de fleurs sur les tombes sera lourdement sanctionné par la Municipalité.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Permanences en mairie

> CICAS. Permanence le vendredi sur rendez-vous (s'inscrire au 0820.200.189 du lundi au vendredi de 9h à 18h).

> Prévention et médiation sociale. Permanences tous les mercredis de 14h à 16h, local des Chenevières, 19 rue des Chenevières.

> Mission locale (PAIO) : tous les mercredis dans la petite salle des associations de la mairie. Prendre rendez-vous au 02.32.51.50.65.

> Conciliateur de justice, le mercredi sur rendez-vous. Prendre contact avec la mairie pour fixer le rendez-vous.

ANNUAIRE

Contactez la mairie

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi, de 9h30 à 12h (fermée le samedi en juillet et août).

Tél. 02.32.64.32.50

Fax : 02.32.51.40.81

Web : www.saint-marcel27.fr

E-mail : ville.st.marcel@ville-saint-marcel27.fr

Numéros d'urgence

Service des eaux/Assainissement : 0.800.877.915

Maire-Adjoint de permanence : 06.83.82.10.03

Police Municipale : 06.83.82.10.06

Ordures ménagères (n° vert) : 0800.508.104

Urgence sécurité gaz : 0.800.47.33.33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Numéros utiles

Centre de Loisirs Le Moulin : 02.32.71.14.30

Centre ados OxyJeunes : 02.32.21.11.38

Ecole Jules Ferry : 02.32.21.21.66

Ecole Maria Montessori : 02.32.51.44.80

Foyer pour Personnes Agées : 02.32.51.04.79

Garderie aux écoles : 02.32.54.87.17

Multi-Accueil : 02.32.71.17.11

Pharmacie de garde : 32.37 (0,34 €/min). A noter qu'après 20h30, il est toujours nécessaire de passer par le commissariat.

Relais assistantes maternelles : 02.32.21.15.05

Restaurant pour personnes âgées La Pommeraiie : 02.32.51.81.92

Médiathèque, rue Jules Ferry : ouverte le mercredi de 10h à 18h30, le jeudi et le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 17h. 02.32.54.87.10

Espace Saint-Exupéry/service sports & associations, rue Jules Ferry : 02.32.54.90.88

Centre culturel : ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h. 02.32.64.34.64

Complexe Léo Lagrange (rue de la Plaine) : 02.32.51.96.98

Halle des sports : 02.32.51.98.55

COSEC (rue de Barrière) : 02.32.51.15.66

Espace nautique : horaires et tarifs au 02.32.64.52.90

Fermeture de l'espace de remise en forme à compter du 4 avril, jusqu'à la rentrée de septembre.

MARCEL

FAIT

LA FÊTE DU 5 AU 8 MAI 2017



PLACE J.FERRY

FEU D'ARTIFICE

FÊTE FORAINE

RETRAITE AUX FLAMBEAUX



St Marcel

02.32.64.32.50
SAINT-MARCEL27.FR

5 au 8 mai



Sam. 21h



Sam. 22h